

Organisateur : AMICALE Du PERSONNEL MUNICIPAL
Adresse : Mairie – 2 route de LAVAU 82710 BRESSOLS
Tel 05 63 02 95 16

ATTESTATION - INSCRIPTION Vide greniers
Personne physique
se déroulant le 14 septembre 2025 à Bressols

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le à N° département :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. Email
Titulaire de la pièce d'identité joindre photocopie
Délivrée le : par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de Commerce)
- de non-participation à 2 autre manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à **le**

Signature :

Prix : - extérieur : 2,50 € le ml, places de 4, 6, 8, 10 m etc....

- intérieur : 3,50 € le ml, places de 4, 6, 8, 10 m etc...(préciser si portant pour vêtements à la place d'une table)

Ci-joint règlement de € (de préférence par chèque à l'ordre de « Amicale du Personnel »),
pour l'emplacement d'une longueur de mètres linéaires.

Attestation devant parvenir IMPERATIVEMENT à l'organisateur avec le règlement avant le 10 septembre 2025.

Organisateur : AMICALE Du PERSONNEL MUNICIPAL
Adresse : Mairie – 2 route de LAVAU 82710 BRESSOLS
Tel 05 63 02 95 16

ATTESTATION - INSCRIPTION Vide greniers
Personne physique
se déroulant le 14 septembre 2025 à Bressols

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le à N° département :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. Email
Titulaire de la pièce d'identité N° : joindre photocopie
Délivrée le : par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de Commerce)
- de non-participation à 2 autre manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à **le**

Signature :

Prix : - extérieur : 2,50 € le ml, places de 4, 6, 8, 10 m etc....

- intérieur : 3,50 € le ml, places de 4, 6, 8, 10 m etc...(préciser si portant pour vêtement à la place d'une table)

Ci-joint règlement de € (de préférence par chèque à l'ordre de « Amicale du personnel »),
pour l'emplacement d'une longueur de mètres linéaires.

Attestation devant parvenir IMPERATIVEMENT à l'organisateur avec le règlement avant le 10 septembre 2025.